

Concours enseignants : le nombre d'inscrits augmente encore en 2014

En plein épisode de contestations sur les rythmes scolaires, Vincent Peillon peut se targuer de marquer un point : le nombre d'inscriptions à la session 2014 des concours de l'enseignement est en hausse, et ce pour la deuxième année consécutive. Au total, 153 500 personnes se sont inscrites aux concours externes, dont les épreuves se dérouleront entre avril et juillet 2014, selon les chiffres communiqués le 7 novembre. C'est près de 30 % de plus qu'aux concours 2013, 11 % de plus qu'à la session transitoire dite « 2013-2 » ou « 2014 exceptionnelle », organisée à cheval sur 2013 et 2014.

« On redoutait d'atteindre un plafond de verre, c'est une excellente nouvelle », se réjouit-on dans l'entourage du ministre. Rue de Grenelle, on a suivi de près la phase des inscriptions, close depuis le 22 octobre. Le défi est de taille : parvenir à ouvrir 20 000 postes par an aux concours, dans un contexte de crise de recrutement. Dans le détail, 66 500 personnes se sont inscrites au

Avec 153 500 inscriptions, la session 2014 des concours de recrutement enregistre une hausse de 30 % d'inscrits par rapport à 2013, de 11 % par rapport aux concours exceptionnels dits « 2013-2 ». La sélectivité des concours s'accroît.

concours de professeurs des écoles (+ 55 % par rapport à 2013, mais pas plus qu'au concours « 2013-2 »), 87 000 aux concours du secondaire (+ 14 % par rapport à 2013). Les académies qui peinent à recruter, telles que Versailles ou Créteil, bénéficient de ce regain d'intérêt pour le métier. Tout comme les disciplines « déficitaires » – mathématiques, lettres, anglais –, qui souffrent, chaque année, d'un manque de lauréats. Certes,

il y a la traditionnelle déperdition entre les candidats inscrits et ceux qui se présentent aux concours. Le chiffre de 153 500 inscrits n'en demeure pas moins un « signal positif ». D'une part, « il donne la quasi-assurance de pourvoir tous les postes », confie-t-on au ministère. D'autre part, il garantit une plus forte sélectivité des concours, et donc une meilleure « qualité » du recrutement. « Le ratio nombre d'inscrits/nombre de postes est de 7,6, précise le ministère. Il y a des années où l'on tournait plutôt autour de 5. »

Le rétablissement d'une année de formation en alternance en master 2, rémunérée à hauteur d'un temps plein pour un mi-temps de service, y est-il pour quelque chose ? La perspective de 60 000 postes créés sur le quinquennat a-t-elle convaincu les indécis ? « Les étudiants ont intégré le fait qu'il allait y avoir beaucoup de recrutements. L'histoire l'a montré : mécaniquement, quand des postes sont créés sur une longue durée, le nombre de candidats augmente », observe Jean-Louis Auduc, ancien directeur adjoint de l'IUFM de Créteil. Autre effet mécanique, la place du concours : en master 2 en 2013, il aura lieu, en 2014, en master 1, « où les effectifs d'étudiants sont plus importants. Le vivier de candidats potentiels est donc plus large », pointe Daniel Robin, cosecrétaire général du SNES-FSU. Si ce dernier reconnaît une « amélioration des conditions d'entrée dans le métier », il considère qu'il est bien trop tôt pour crier victoire.

LE POINT AVEC ...

Rémi Boyer *

« Il faut faire sauter les verrous de la mobilité de carrière »

Alors que vont démarrer, au ministère de l'éducation nationale, les groupes de travail sur le métier d'enseignant, vous publiez, avec le psychiatre José Mario Horenstein, Souffrir d'enseigner... Faut-il rester ou partir ? (Memogrammes, octobre 2013). Comment avez-vous procédé ?

Ce livre s'est nourri de quelque 3 000 témoignages parvenus à l'association Aide aux profs de 2011 à 2013 (plus de 6 500 depuis la création de l'association en 2006). Ces expériences diverses donnent

* Rémi Boyer est agrégé de géographie, fondateur et président de l'association Aide aux profs.

une typologie des difficultés que peuvent rencontrer les enseignants au cours de leur carrière : des tensions liées aux relations

avec les élèves, les parents, la hiérarchie, aux cas de souffrance psychique, de burn-out. Il est conçu comme un guide pratique apportant à ceux qui se sentiront concernés des analyses, des conseils.

Quelles solutions proposez-vous aux enseignants en souffrance ?

Je leur dis qu'il faut partir quelques années, pour vivre d'autres expériences professionnelles. 75 % des enseignants qui ont contacté Aide aux profs sont restés dans l'éducation nationale. Parmi les 25 % qui ont souhaité la quitter, la moitié ont opté pour le détachement. Ils exercent des métiers d'animation, d'édition, d'ingénierie de formation..., dans le milieu associatif ou au sein des opérateurs de l'éducation nationale (CNED, Onisep, ■■■

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Rythmes : les appels à la mobilisation se succèdent en novembre

La deuxième quinzaine de novembre s'annonce décisive pour la réforme des rythmes scolaires, confrontée sur le terrain à une opposition plurielle. Premiers à se mobiliser, le 12, les animateurs parisiens, « non pas pour exiger le retrait d'une réforme que nous approuvons, mais ■■■



L'ACTUALITÉ

■■■ pour réclamer les moyens humains et financiers de bien l'appliquer», explique Jean-Pierre Lubek, de l'UNSA-Animation. C'est le 14 que la contestation devrait connaître son apogée, la CGT, FO, SUD et la FAEN appelant les professeurs des écoles et les personnels territoriaux à une grève nationale. «*En faisant glisser les missions d'enseignement de l'éducation nationale vers les communes, la réforme crée de graves inégalités de traitement sur le territoire et une confusion entre scolaire et périscolaire*», lit-on dans l'appel interfédéral. Leur revendication : abroger le décret du 24 janvier qui rétablit la semaine de quatre jours et demi. Même exigence du SNUipp-FSU parisien, qui a lui aussi appelé à la grève le 14 contre des «*conditions ubuesques*» d'application de la réforme ayant placé «*une large majorité d'écoles dans une situation inacceptable*». Les 13 et 14 novembre, des mobilisations sont aussi prévues dans une trentaine de départements. Dans ce contexte, les regards convergent vers le SNUipp-FSU, le principal syndicat du 1^{er} degré, qui continue de réclamer, non pas la suspension, mais l'assouplissement du décret. Ce dernier appelle à une quinzaine

d'«*actions*» sur tout le territoire avant un rassemblement devant le ministère le 20 novembre. Il n'exclut pas une grève en décembre.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Baccalauréat: les syndicats réclament un recadrage des épreuves de langues

Les nouvelles épreuves de langues vivantes au baccalauréat, en particulier les oraux introduits à la session 2013 en LV1 et LV2 dans toutes les séries, n'en finissent pas de faire parler d'elles. Dans une lettre commune adressée au ministre de l'éducation nationale, le 22 octobre, les syndicats SNES-FSU, SE-UNSA, Snalc, SGEN-CFDT, CGT et SUD réclament de «*prendre de façon urgente quelques mesures permettant la tenue de ces épreuves cette année*» dans de meilleures conditions. En février, déjà, le SNES avait tiré la sonnette d'alarme, dénonçant la «*désorganisation*» et la «*précipitation*» dans lesquelles ces oraux se mettaient en place, notamment pour les séries ES, S et technologique (voir La Lettre n° 768). Entre autres exigences aujourd'hui avancées par l'intersyndicale, la «*mutualisation*» des sujets de compré-

hension orale dans une «*banque nationale*», des consignes sur le calendrier des épreuves – pour celles qui se font en cours de formation –, ou encore la rémunération des enseignants pour ces nouvelles tâches. Sur le terrain, l'inquiétude est forte. C'est en tout cas ce qui ressort des premiers résultats de l'enquête réalisée par l'Association des professeurs de langues vivantes (APLV), après le dépouillement de 700 réponses. «*Si la grande majorité des enseignants approuve l'introduction d'une épreuve de compréhension de l'oral, celle-ci fait l'objet de critiques massives, aussi bien quant à son équité, sa préparation, son organisation, son déroulement que son évaluation*», souligne l'APLV, qui doit communiquer sur le sujet lors de son assemblée générale, les 12 et 13 novembre.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le pôle universitaire de Guyane bloqué depuis près d'un mois

Depuis le 8 octobre, le pôle universitaire de Guyane, qui fait partie de l'université Antilles-Guyane (UAG) avec la Guadeloupe et la Martinique, est à l'arrêt. Les grévistes, enseignants et étudiants, se plaignent de manquer de moyens. «*Nous sommes les parents pauvres de l'université Antilles-Guyane*, dénonce Laurent Linguet, enseignant et porte-parole de l'intersyndicale. *Depuis trente ans et la création de l'UAG, les moyens que l'Etat accorde sont captés par la Martinique et la Guadeloupe – où se trouve la direction générale –, à tel point que le taux d'encadrement des étudiants est deux fois plus faible en Guyane qu'aux Antilles.*» C'est le retard pris dans l'ouverture d'une licence qui a mis le feu aux poudres. Très vite, les revendications se sont étendues aux moyens, aux «*défaillances*» de l'offre de formation et aux conditions de vie étudiante. Il y a deux ans, les étudiants ont démenagé sur un nouveau campus où manquent encore des équipements de base (cafétéria, résidences, transports...). Autre motif d'insatisfaction, la gouvernance. Les grévistes exigent la création d'une université de plein exercice et le départ des deux responsables du pôle guyanais, René Dorville et Jean-Marie Fotsing. Le 29 octobre, Geneviève Fioraso a accédé à leurs demandes, notamment sur la gouvernance. Mais MM. Dorville et Fotsing refusent de démissionner. La ministre de l'enseignement supérieur leur a aussi promis une «*autonomie renforcée*» en 2014, «*première étape vers la création d'une université de plein exercice*». Cela n'a pas empêché les grévistes de voter, le 4 novembre, la poursuite du mouvement pour exiger l'autonomie dès 2015.

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Expérimentations: un rapport pointe un manque de pilotage

L'expérimentation n'est pas encore entrée dans les mœurs. C'est ce qui ressort du rapport des inspections générales sur «*Le recours à l'expérimentation par les établissements*», paru fin oc-

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■■■ CNDP, etc). Le problème, c'est que le nombre de départs autorisés est infime. Toute mobilité en cours d'année est freinée par les «*nécessités de service*».

Que préconisez-vous dans le cadre des discussions sur le métier ?

Il faut faire sauter les verrous de la mobilité de carrière. Sur les 4500 professeurs qui ont demandé, en 2012, à bénéficier du dispositif «*seconde carrière*» pour ne plus enseigner, à peine 100 ont accédé à un poste administratif, comme attaché d'administration. Rien ne permet de faire autre chose que d'enseigner dans les plans académiques de formation, et il faut attendre cinq à sept ans pour obtenir un congé de formation. Les bilans de compétences ne sont plus financés. Certaines académies refusent même des demandes de démission tant le déficit d'enseignants dans certaines disciplines est grand ! Tout est fait pour retenir les enseignants. Or, selon un sondage MAIF/Opinionway paru en août 2013, un quart d'entre eux disent regretter le manque de perspectives d'évolution. D'après une enquête réalisée par Georges Fotinos et José Mario Horenstein en 2011, 30 % songent souvent à une reconversion hors éducation nationale.

Enseigner est-il un métier plus difficile qu'un autre ?

Pas vraiment. La profession n'est pas plus sujette aux problèmes de santé mentale que les autres

– même si 14 % des enseignants se disent en burn-out [enquête 2011 du Carrefour Santé-social], un sur trois dans un «*état anxieux*» [étude sur la qualité de vie au travail, G. Fotinos et J.M. Horenstein, 2011]. Les difficultés viennent surtout du fait qu'il existe un fossé entre le métier tel qu'il est imaginé, idéalisé, et la réalité. Nos témoignages montrent que les premières années d'exercice désillusionnent ceux qui souhaitaient devenir professeur. Ce sont souvent d'anciens bons élèves, passionnés par leur discipline, mais mal préparés à toutes les facettes du métier – pédagogue, animateur, gendarme...

Quelles sont les difficultés les plus courantes ?

J'en ai identifié une vingtaine, allant du manque d'autorité en classe à l'absence de reconnaissance, en passant par les tensions parents-professeurs, l'accumulation des tâches, les affectations non désirées, le manque de formation, le sentiment d'isolement, la mauvaise gestion des ressources humaines... Ceux qui contactent Aide aux profs se plaignent souvent de n'être pas suffisamment écoutés, considérés. Peut-il en être autrement, alors que l'éducation nationale a tant d'enseignants à gérer, alors que la gestion des personnels reste très centralisée, et que bien des syndicats d'enseignants refusent toujours l'idée d'une gestion de proximité déléguée aux chefs d'établissement ? Ces derniers sont pourtant, à mon sens, les mieux à même d'apprécier et de reconnaître l'investissement d'un enseignant.

tobre. Institué par l'article 34 de la loi de 2005 sur l'école, le « droit à expérimenter » permet de « déroger » à la norme scolaire, par exemple en menant des projets interdisciplinaires ou inter-niveaux. Cette possibilité, qui vise à encourager les initiatives, fait l'objet d'un encadrement institutionnel (ce qui la distingue des « innovations ») : elle suppose une autorisation rectorale, une évaluation, et doit s'inscrire dans un projet d'école ou d'établissement. Huit ans après la loi, les inspections constatent que l'article 34 « s'est traduit de manière inégale » selon les académies : certaines, comme Limoges et Rennes, n'ont enregistré aucune action – ce qui laisse penser que les innovations ne font l'objet ni de repérage ni de suivi administratif ; d'autres sont surreprésentées (Bordeaux, Nice). Le pilotage de l'administration serait donc déterminant dans la mise en œuvre d'expérimentations. Or, « l'innovation est rarement au centre » de la politique académique, notent les rapporteurs, et « l'implication des *Dasen* ne paraît pas très importante ». Les « freins » sont, selon ce rapport, essentiellement culturels : « Les acteurs de l'innovation manquent encore de légitimité, et on ne leur fait pas si aisément confiance. » Ces derniers « bousculent le système » – les frontières entre les disciplines, les limites de la classe, des grilles horaires... – et inquiètent les responsables. D'où l'impression des enseignants de subir des injonctions paradoxales, entre respect du cadre national et exigence de créativité.

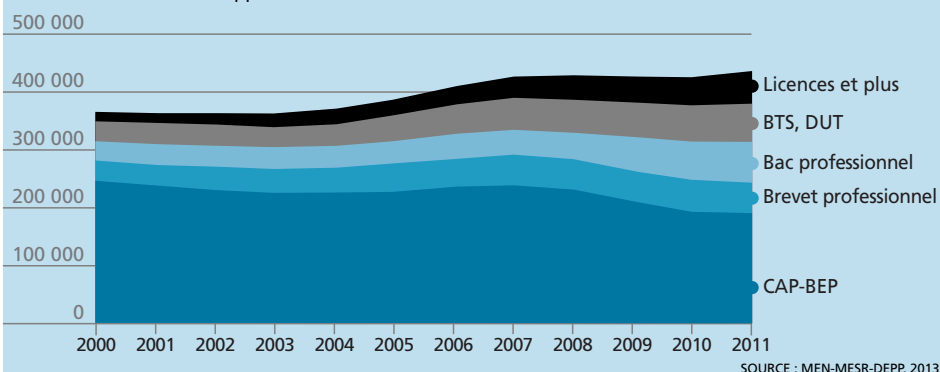
PISA : selon M. Peillon, le classement de la France aux tests ne sera pas bon

Que sait réellement un ministre de l'éducation nationale des résultats de son pays aux évaluations PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves de 15 ans), un mois avant leur publication ? La question est posée depuis que

LES CHIFFRES

Apprentissage : baisse des effectifs dans le secondaire, hausse dans le supérieur

Evolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation



SOURCE : MEN-MESR-DEPP, 2013

Vincent Peillon égraine des informations sur le classement de la France qui sera révélé le 3 décembre. « Nous sommes pour l'instant sous le choc Pisa, et ça va être encore pire », a-t-il lancé le 19 octobre devant les députés. « La France décroche totalement », avait-il déjà lâché sur Canal Plus le 10 octobre. Selon ses informations, non validées par l'OCDE, l'Hexagone serait « le pays dans lequel les inégalités scolaires s'accroissent le plus ». Il a précisé que notre élite était « en train de diminuer sur les performances d'excellence ». Il s'agit de préparer les esprits au fait que ces résultats sont le fruit des politiques menées précédemment, et non les premiers résultats de sa politique.

PERSONNELS

Les inspecteurs généraux vont toucher la prime de fonctions et de résultats

Les inspecteurs généraux vont, à leur tour, bénéficier de la « prime de fonctions et de résultats ».

BRÈVES

Budget. L'Assemblée nationale a voté, le 5 novembre, dans le cadre des discussions sur le budget de l'enseignement scolaire pour 2014, la reconduction, en 2014-2015, des aides aux communes pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cette mesure avait été annoncée par Jean-Marc Ayrault début octobre (voir La Lettre n° 788), en réponse à une demande récurrente des maires d'avoir plus de garanties financières. Les députés ont également voté un amendement concernant les auxiliaires de vie scolaire (AVS) accompagnant les élèves handicapés. Conformément à l'engagement du premier ministre pris fin août, il leur sera proposé une transformation de leur contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée (voir La Lettre n° 782).

Conseil d'école. Un décret paru le 6 novembre modifie la composition du conseil d'école en cas d'intercommunalité. Outre le directeur de l'école, les maîtres et les représentants de parents, il comprend le maire ou son représentant, un conseiller municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale en cas d'intercommunalité. Par ailleurs, ce décret donne la possibilité au conseil d'école de se prononcer sur des questions de vie scolaire et de donner son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

Mobilisation. La mobilisation lycéenne contre les expulsions d'élèves sans papiers, à laquelle ont appelé, le 5 novembre, les organisations FIDL, UNL et SGL, ainsi que les étudiants de l'UNEF, s'est révélée moins importante que celle précédant les vacances de la Toussaint : un millier de jeunes ont défilé à Paris, selon la préfecture, 150 000 jeunes dans toute la France, selon les organisateurs.

LES PUBLICATIONS

Diversité des cultures : l'école entre ouverture et rejet

Comment l'école française s'ouvre-t-elle peu à peu à la diversité des cultures, malgré sa tradition républicaine qui privilégie la culture commune de tous les élèves ? Pourquoi le système scolaire algérien peine-t-il à accepter le multilinguisme qui caractérise sa société ? La Malaisie parviendra-t-elle à fonder une école unique accueillant les populations malaisiennes, chinoises et tamoules ? Autant de questions que soulève le dernier numéro de la revue de Sèvres (CIEP), paru en octobre, sur « l'école et la diversité des cultures ». Selon le coordinateur de ce dossier, Abdeljalil Akkari, professeur à l'université de Genève, la prise en compte de la diversité des cultures, notamment des cultures d'origine des élèves, constitue l'un des grands défis de l'école. Après une période marquée par le monoculturalisme – au XIX^e siècle, « les appartenances culturelles ou régionales devaient s'effacer pour laisser la place à une culture nationale unitaire », rappelle-t-il –, l'école s'est lentement ouverte aux cultures minoritaires, sous la pression de la société civile (le mouvement des droits civiques aux États-Unis par exemple) et des organisations internationales (Unesco, Conseil de l'Europe). Mais partout dans le monde, « des résistances multiples demeurent », observe l'universitaire. D'abord, parce que les systèmes se soumettent de plus en plus à des standards internationaux en matière de politiques éducatives et d'évaluation (PISA, Pirls...). Ensuite, parce que le poids de l'histoire reste lourd, réveillant parfois des querelles scolaires non éteintes. L'analyse de M. Akkari laisse place à une dizaine d'articles portant chacun sur un pays. Autant d'illustrations montrant que l'école est le meilleur reflet des débats nationaux sur la diversité culturelle d'une société.

■ « L'école et la diversité des cultures », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 63, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), septembre 2013, 164 p., 15 €.



L'AGENDA

- **Le 13 novembre** : conférence sur le « Mutisme des enfants allophones à l'école maternelle », dans le cadre des Mercredis de l'académie de Créteil, à Créteil (Val-de-Marne). Rens. : www.ac-creteil.fr
- **Du 13 au 15 novembre** : Assises nationales et européennes de l'illettrisme, organisées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, à Lyon. Rens. : www.anlci.gouv.fr
- **Le 14 novembre** : colloque « Formation professionnelle : Quels enjeux ? Quels moyens ? », organisé par l'institut de recherches de la FSU, au Conseil régional d'Ile-de-France, à Paris. Rens. : <http://institut.fsu.fr>
- **Du 14 au 16 novembre** : forum du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), « Que reste-t-il à découvrir ? », en association avec le journal *Le Monde*, à Paris. Rens. : <http://lesfondamentales.cnrs.fr>
- **Les 19 et 20 novembre** : 2^{es} Assises de l'éducation consacrées à la bienveillance éducative et aux droits de l'enfant, organisées par la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) et ses partenaires. Rens. : www.saintetiennedurouvray.fr
- **Les 19 et 20 novembre** : colloque international « Les religions à l'école : pureté des principes, hybridation des pratiques ? », organisé par le laboratoire Education, cultures, politiques de l'université Lyon-II, l'Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité et l'Institut européen en sciences des religions, à Lyon. Rens. : www.univ-lyon2.fr

www.lalettrededuction.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site Internet.

ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements,
A 1500, 62066 Arras Cedex 9
France métropolitaine : Abonnements,
changements d'adresse, relations clientèle : 32 89
(de 9 heures à 18 heures, 0,34 € la min),
Fax : 01-57-67-44-65
DOM-TOM et étranger : 33 (0)1-76-26-32-89
Courriel : abo@lemonde.fr

Édité par la Société éditrice du *Monde* (SA)

Directeur de la publication : **Louis Dreyfus**

Imprimerie Advence
73, rue l'Évangile, 75018 Paris.
Commission paritaire des journaux et publications :
n° 1116 1 88575 - ISSN : 1166-3359
PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ La Lettre de l'éducation
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.
Courriel : lalettre.education@lemonde.fr

Responsable éditorial : **Maryline Baumard**.
Rédaction : **Aurélien Collas**,
avec le pôle éducation du *Monde*.
Réalisation : **Service production du Monde**.
Cartes et graphiques : **Service infographie du Monde**.

L'ACTUALITÉ

■■■ résultats» (PFR). Instituée en 2008 dans la fonction publique d'Etat, la PFR a été progressivement mise en place dans l'éducation nationale pour les recteurs, les secrétaires généraux d'académie, les chefs d'établissement et les directeurs académiques. Un projet d'arrêté, que *La Lettre* s'est procurée, prévoit de l'étendre aux membres des deux inspections générales : les inspecteurs généraux de l'éducation nationale (IGEN) et les inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR). La PFR se substituerait à la « prime d'activité » dont ces personnels bénéficient actuellement, et dont le montant moyen s'élève à 23 782 euros par an. Leur nouvelle indemnité se décomposerait en deux parts. Une première part, d'un montant fixé à 4 000 euros annuels dans le projet d'arrêté (pour les IGEN et les IGAENR de 1^{re} classe), serait liée à leur fonction. La seconde part serait conditionnée par les résultats de l'entretien individuel d'évaluation (manière de servir, atteinte des objectifs) – qui peut varier selon un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 6 –, avec un montant de référence de 5 200 euros annuels. Le dispositif, qui vise à harmoniser l'ensemble des régimes indemnitaires dans la fonction publique, fait l'objet de nombreuses critiques de la part des organisations syndicales, opposées au principe d'une rémunération au mérite. Début 2013, Marylise Lebranchu, la ministre de la fonction publique, a fait part de son souhait de le faire évoluer. Des discussions sont en cours sur un nouveau système de primes.

Polémique au sujet des étrangers écartés des concours du privé

Le ton monte au sujet du décret du 23 août 2013, qui enlève aux étrangers non communautaires la possibilité de s'inscrire aux concours de l'enseignement privé. Plusieurs organisations, parmi lesquelles des syndicats (CGT, Solidaires) et des associations de défense des immigrés et des droits

de l'homme (Gisti, LDH), ont déposé, le 21 octobre, un recours devant le Conseil d'Etat pour le faire annuler. Il constitue, selon elles, une « discrimination ». Le décret en question vise à transposer aux maîtres du privé les règles de recrutement des enseignants du public, dans une logique de rapprochement des concours. Les étrangers ressortissants de pays situés hors de l'Union européenne n'étant pas autorisés à se présenter aux concours de l'enseignement public, ils ne le sont désormais plus pour les concours du privé. D'autre part, selon le rapport au premier ministre, adossé au décret, leur ouvrir les concours serait « générateur de difficultés lourdes », liées notamment à la durée limitée du titre de séjour. Pour les requérants, outre le fait que cette mesure est « politiquement inacceptable » – les organisations pointent une discrimination fondée sur la nationalité –, elle est « désastreuse » pour les personnes concernées. « Les étrangers ne pourront plus prétendre au statut et à la stabilité offerts par la réussite aux concours : ils ne pourront plus enseigner que comme maîtres délégués, c'est-à-dire dans une précarité et avec un salaire au rabais », peut-on lire dans un communiqué. « Une autre voie était possible », ajoutent-elles : « ouvrir les concours de l'enseignement public aux étrangers, comme le sont déjà les concours de l'enseignement supérieur ».

LES TEXTES OFFICIELS

Parus au JO

- Programme d'histoire-géographie-éducation civique en 1^{re} et terminale du baccalauréat professionnel (arrêté, JO du 7 novembre).
- Composition et attributions du conseil d'école (décret, JO du 6 novembre).

Parus au BO

- Mobilité des personnels enseignants pour la rentrée 2014 (notes de service, BO du 7 novembre).

POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :
La Lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION » POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2013

131ELEBULDSLETR